

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

**POLE INFRASTRUCTURES ET
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Agence départementale de l'aménagement
d'AIGRE

Bureaux :
12 rue de la Servanterie
16140 AIGRE
Téléphone : 05 16 09 56 50

Aigre, le 27 octobre 2023

Affaire suivie par Patrick SCORCIONE
Ligne directe : 05.16.09.56.51

**Communauté de Communes
Cœur de Charente
Pôle Aménagement - Environnement
5, avenue Paul Mairat
16230 MANSLE**

Par courrier électronique du 24 octobre 2023, vous sollicitez mon avis sur le projet de construction d'une résidence senior, objet du permis de construire n°016024023X005, sur le territoire de la commune d'AUSSAC VADALLE.

Après examen du plan de masse joint au dossier, il est relevé que l'accès au projet sera assuré depuis l'espace de stationnement commun à la salle polyvalente et à l'école/Mairie. Il n'est pas envisagé d'accès direct depuis la route départementale n°15.

Je n'ai pas d'observation particulière.

J'attire l'attention du pétitionnaire que lors des raccordements de réseaux, aucune tranchée sur la voirie ne sera autorisée dès lors que le revêtement date de moins de 3 ans, conformément au règlement de voirie du conseil départemental de la Charente.

Cette réponse au permis de construire ne vaut pas autorisation de voirie. En effet, si des travaux sont nécessaires en limite ou sur le domaine public départemental, le pétitionnaire devra déposer une demande de permission de voirie auprès de l'agence départementale de l'aménagement d'Aigre, 12 rue de la Servanterie 16140 Aigre, au moins 3 semaines avant le début programmé des travaux.

Telles sont les informations que je souhaitais porter à votre connaissance.

Le Chef d'Agence
Patrick SCORCIONE

Copie : Classement dossier

Correspondance à adresser :

Conseil général - 31 boulevard Émile Roux - 16917 ANGOULÈME Cedex 9
www.cg16.fr